



## ENGAGEMENT DU CONSTITUANT

(selon l'article 19.2 du Règlement sur les régimes complémentaires de retraite du Québec, habilité par la Loi sur les régimes complémentaires de retraite)

### Constituant :

N° de compte FRV : \_\_\_\_\_

M  Mme Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Par la présente, je m'engage à demander l'interruption des versements de mon revenu temporaire dès que mes autres revenus atteindront le montant de 19 320.00 \$.

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature du constituant

**AVIS : Est passible des sanctions prévues aux articles 257 et 262 de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite quiconque fait une fausse déclaration dans le but d'obtenir un revenu temporaire payable par le fonds de revenu viager visé par la déclaration.**